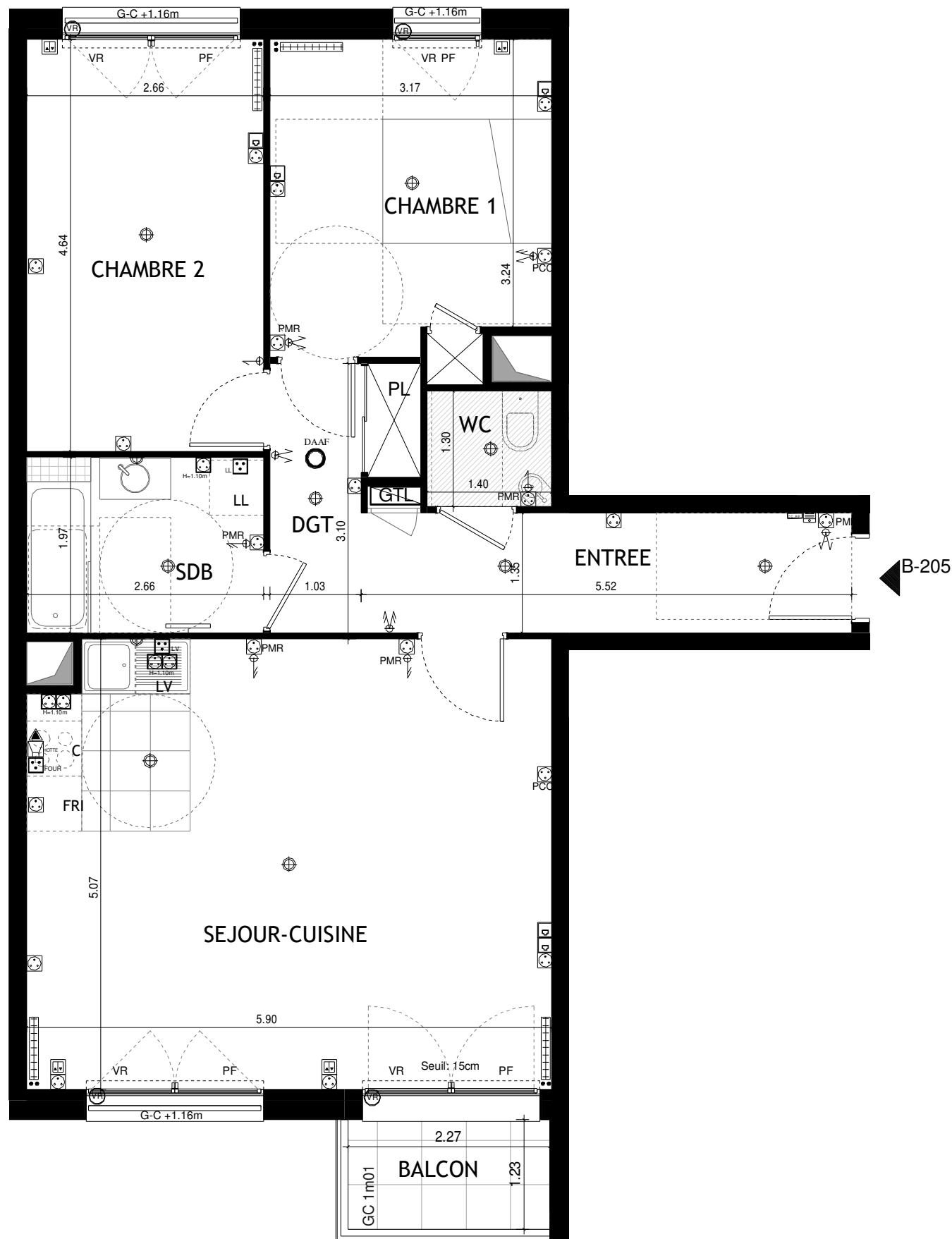
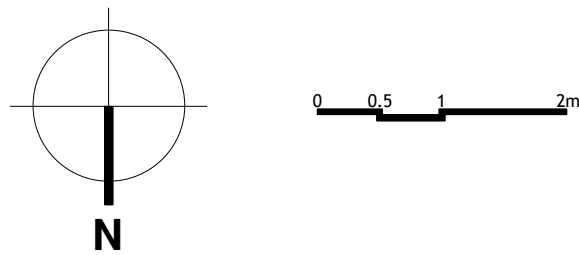
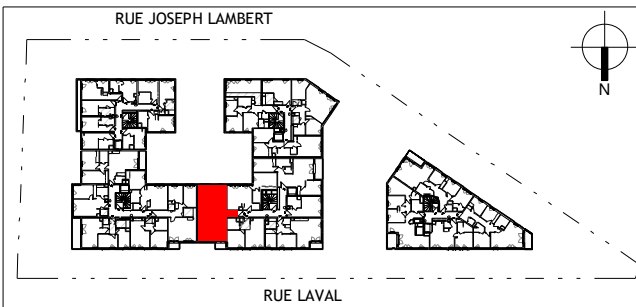




19-21,rue Laval 92210 SAINT-CLOUD



B205 Appartement 3 pièces - R+2

ENTREE	7.45 m ²
SEJOUR-CUISINE	29.55 m ²
CHAMBRE 1	11.26 m ²
CHAMBRE 2	12.36 m ²
SDB	5.26 m ²
WC	1.82 m ²
DGT	3.12 m ²

TOTAL SURFACE HABITABLE 70.82 m²

BALCON	2.81 m ²
--------	---------------------

TOTAL SURFACE (S) ANNEXE (S) 2.81 m²

LEGENDE:

	Interrupteur simple allumage / double allumage		Prise de courant 2P 10/16A-T
	Interrupteur va & vient - allumage simple		Prise de courant 2P 10/16A-T (commande)
	Interrupteur va & vient / va & vient double		Prise de courant 2P 10/16A-T (Accessibilité Personnes Handicapées entre 0.90m et 1.30m du sol)
	Bouton poussoir		Prise de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1.10m du sol
	Interrupteur simple allumage à voyant		2 Pts de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1.10m du sol
	Commande locale volet roulant		Prise de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1.80m du sol dédiée toilettes
	Point d'éclairage avec douille DCL (plafonniers)		Prise de courant 2P 10/16A-T élanche
	Point d'éclairage avec douille DCL (applique)		Prise de courant 2P 30A-T dédiée plaque de cuisson
	Alimentation volet roulant		Prise de courant spéciale ligne directe L.V. LL. FOUR
	Gaine Technique Logement		Prise de communication RJ45
	Vidéophone		Slèche services
	Détecteur autonome avertisseur de fumée		Radiateur
	Commande centralisée éclairage/volets roulants électriques		Réseau de puage

ELEMENTS DE CUISINE:

LL: lave linge	C: bloc cuisson
LV: lave vaisselle	F: réfrigérateur
PF: porte-fenêtre	GTL: tableau électrique
F: fenêtre	GC: garde-corps
VR: volet roulant	PL: placard
	 : faux-plafond/soffite h:2m25

NOTA:

Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière : 2,50m
La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

DATE: JUIN 2020

INDICE:



NOTA:
-Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.
-Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.
-Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visites, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantation électriques, ainsi que la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.
-La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs, et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.
-Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni.